



Suppression prime mensuelle

Par **Parisresto**, le **29/12/2015** à **13:57**

Bonjour,

Actuellement employée dans un restaurant, j'ai annoncé mon départ et fait une demande de rupture conventionnelle à l'oral qui a été acceptée à l'oral. Je m'occupe de la partie commerciale, et ai négocié, il y a 18 mois une prime mensuelle qui devait être fonction du CA, mais qui finalement a été la même tous les mois, négociation orale également. Mon employeur vient de me retirer cette prime, sans m'en avertir, je suppose que c'est lié à mon départ. Ai-je un recours pour que la prime me soit versée ? Est elle acquise ?

Merci d'avance de vos réponses

Par **P.M.**, le **29/12/2015** à **18:32**

Bonjour,

Il n'y a a priori rien d'acquis puisque c'est resté à l'oral et je présume qu'en plus l'intitulé de la prime ne permet aucun recours...